

**P**

**Actions, événements ou projets pouvant avoir  
une incidence sur certaines CVE**



**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote »**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
PASSÉS					
<i>GÉNÉRAL – Législation et mesures incitatives</i>					
1	<p>Entrée en vigueur du <i>Règlement sur la qualité de l'atmosphère</i> (1981) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre de normes concernant l'émission de contaminants, de composés organiques et d'odeurs, les émissions diffuses et l'opacité des émissions dans l'atmosphère</li> </ul>	Protection légale et amélioration générale de la qualité de l'air	Protection et amélioration indirecte de la qualité de l'eau	Protection et amélioration indirecte de la qualité du sol	Protection indirecte de la qualité du biote
2	<p>Entrée en vigueur du <i>Règlement sur les déchets solides</i> (1981) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre de normes de pratique de gestion des déchets solides et de contrôle des eaux de lixiviation</li> </ul>	Restrictions et encadrement des nuisances liées aux odeurs	<p>Restriction des phénomènes de dégradation ou de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines</p> <p>Contribution au maintien de l'intégrité de la qualité de l'eau</p>	<p>Restriction de la dégradation de la qualité du sol</p> <p>Contribution au maintien de l'intégrité du sol</p>	Contribution indirecte à la protection de la qualité du biote
3	<p>Mise en œuvre du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) (1978-1994) puis du Programme d'assainissement des eaux municipales (1994-1998) et enfin du Programme Les Eaux Vives du Québec (1998-2003) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assainissement des cours d'eau. Promotion de l'implantation de systèmes de traitement des eaux usées municipales et certaines eaux usées industrielles</li> </ul>		<p>Diminution considérable de la contamination fécale et de la charge globale des cours d'eau en MES, DBO et phosphore</p> <p>Amélioration générale de la qualité de l'eau</p>		<p>Diminution des charges de contaminants pouvant altérer la qualité du biote</p> <p>Amélioration générale de la qualité des habitats aquatiques et riverains</p>

**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
4	Mise en œuvre de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (1988, révisée 1996)		Protection accrue des eaux de surface et meilleur encadrement des interventions en rive	Protection accrue du sol par un meilleur encadrement des interventions en rive	Protection accrue des habitats aquatiques et riverains Contribution au maintien de la qualité du biote
5	<i>Projet de règlement sur la qualité de l'atmosphère</i> (depuis 1990) : <ul style="list-style-type: none"> <li>Révision des normes et conditions du <i>Règlement sur la qualité de l'atmosphère</i> de 1981</li> </ul>	Contribution éventuelle à l'amélioration de la qualité de l'air	Contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau par la diminution éventuelle et indirecte de la pression exercée par les émissions atmosphériques se retrouvant dans les eaux de surface	Contribution à l'amélioration de la qualité du sol par la diminution éventuelle et indirecte de la pression exercée par les émissions atmosphériques se retrouvant dans le sol	Contribution à l'amélioration indirecte de la qualité des habitats Contribution à la protection de la qualité du biote
6	Mise en œuvre des plans d'action Saint-Laurent (phase I) (1988-1993) et Saint-Laurent Vision 2000 (phases II et III) (SLV 2000) (1993-2003) : <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise au point et réalisation d'actions concertées entre les divers paliers de gouvernement et les intervenants du milieu en faveur de la réhabilitation du Saint-Laurent et de ses affluents (conservation, protection, restauration, assainissement industriel, santé humaine, agriculture et navigation)</li> </ul>		Contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau du Saint-Laurent et de ses affluents	Contribution à l'amélioration de la qualité du sol riverain du Saint-Laurent et de ses affluents	Contribution à l'amélioration de la qualité des habitats aquatiques et riverains du Saint-Laurent et de ses affluents Protection accrue de la qualité du biote

**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
7	<p>Mise en œuvre d'une Politique sur l'élimination des neiges usées (1988, révisée en 1996) et entrée en vigueur du <i>Règlement sur les lieux d'élimination de neige</i> (1997) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre de conditions et de normes de gestion des neiges usées concernant le choix des lieux et leur exploitation</li> </ul>		<p>Amélioration de la qualité de l'eau par l'interdiction de déverser les neiges usées dans les cours d'eau</p> <p>Par l'aménagement approprié de lieux destinés à cette fin : contribution à la protection de la qualité des eaux de surface et des sédiments contre la contamination par des substances susceptibles d'être présentes dans la neige usée et les eaux de fonte</p>	<p>Par l'aménagement de lieux destinés à cette fin : contribution à la protection de la qualité du sol et de l'eau souterraine contre la contamination par des substances susceptibles d'être présentes dans la neige usée et les eaux de fonte</p>	<p>Contribution à la protection des habitats aquatiques et riverains contre la contamination par des substances susceptibles d'être présentes dans la neige usée et les eaux de fonte</p>
<i>AGRICULTURE – Législation et mesures incitatives</i>					
8	<p>Entrée en vigueur du <i>Règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale</i> (1981, puis 1997) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Encadrement et mise en œuvre de conditions de pratique de gestion des fumiers en lien avec la protection de l'eau (entreposage, élimination et utilisation des fumiers)</li> </ul>		<p>Protection de la qualité des eaux de surface et des sédiments</p>	<p>Restriction de la dégradation de la qualité du sol et des eaux souterraines</p> <p>Contribution au maintien de l'intégrité du sol</p>	<p>Contribution à la protection et au maintien de la qualité du biote</p>

**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
9	<p>Mise en œuvre du Programme d'aide à l'amélioration de la gestion des fumiers (PAAGF) (1988-1997) puis du Programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement (PAIA) (1997-1999) puis du Programme Prime-Vert (1999-2003) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle de la pollution agricole par la promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et protectrices des ressources, et par le soutien aux exploitants afin qu'il se conforme aux lois, règlements et politiques agroenvironnementales, notamment dans les domaines de la gestion des fumiers et de la conservation des sols et de l'eau</li> </ul>		<p>Réduction de la pollution diffuse des eaux de surface et des sédiments (coliformes, azote, phosphore)</p> <p>Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux de surface et des sédiments</p>	<p>Contribution à une protection accrue du sol et des eaux souterraines</p>	<p>Contribution à la protection des composantes de l'habitat aquatique et de la qualité du biote</p>

**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
10	<p>Mise en œuvre de la Stratégie phytosanitaire (1992-1997) (MAPAQ, MENV et l'UPA) puis du Programme agroenvironnemental de soutien à la stratégie phytosanitaire (SLV 2000) (1998-2003) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rationalisation, réduction et remplacement des pesticides utilisés en agriculture (lié à l'intensification de la production agricole). Le 3<sup>e</sup> programme contribue en outre à répondre aux exigences du <i>Code de gestion des pesticides</i> du MENV</li> </ul>		Réduction de la pression sur l'environnement aquatique	Réduction de la contamination des sols	Réduction de la pression exercée sur la qualité des composantes d'habitat et contribution au maintien de la qualité du biote
11	<p>Entrée en vigueur du nouveau <i>Règlement sur les exploitations agricoles</i> (2002) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre des conditions et normes de gestion des déjections animales, y compris les installations de stockage, le rejet, le dépôt et l'épandage</li> <li>• Objectif d'amélioration de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines</li> </ul>		Restriction de l'atteinte à la qualité et à l'intégrité des eaux de surface et des sédiments	Restriction de l'atteinte à l'intégrité et à la qualité du sol et des eaux souterraines	Restriction de l'atteinte à la qualité des habitats et à la qualité du biote

**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
<i>AGRICULTURE – Réalisations</i>					
12	Intensification de l'élevage dans le bassin versant de la rivière Bécancour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la production et de l'épandage de fumiers et lisiers</li> <li>• Accroissement indirect du déboisement destiné à accroître les superficies pour l'épandage</li> </ul>	Augmentation de la charge d'odeurs	Augmentation des pressions de phosphore sur l'eau de surface Augmentation potentielle de l'apport en sédiments dans les cours d'eau par perte de sol	Enrichissement du sol en phosphore Augmentation de la charge azotée vers l'eau souterraine Intensification du besoin de gestion des déjections sous forme liquide Augmentation potentielle de la perte de sol due au déboisement (érosion, ruissellement)	Augmentation de la pression exercée sur les habitats et sur la qualité du biote
13	Intensification de la culture du maïs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'utilisation de fertilisants et de pesticides</li> <li>• Augmentation des superficies traitées par les herbicides</li> <li>• Augmentation des superficies cultivées sans couverture végétale protectrice en hiver (le maïs est une plante annuelle)</li> </ul>		Augmentation des pressions de phosphore sur l'eau de surface et sur les sédiments Augmentation de la pression de contamination des eaux de surface et des sédiments par les pesticides	Enrichissement du sol Augmentation de la pression de contamination des eaux souterraines par les pesticides Augmentation de la pression sur la perte de sol par ruissellement et érosion	Augmentation de la pression exercée sur les habitats et la qualité du biote



**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
14	<p>Modification des pratiques culturales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures d'assainissement agricoles (gestion des fumiers et des lisiers)</li> <li>• Mise en œuvre de plans de fertilisation</li> <li>• Réduction de l'utilisation de pesticides, lutte intégrée</li> <li>• Augmentation de la pratique de l'agriculture biologique</li> <li>• Protection des bandes riveraines</li> <li>• Protection et entretien de cours d'eau agricoles</li> </ul>	Amélioration de la gestion des sources d'odeurs sans égard toutefois à l'intensification de la production	Efforts locaux de diminution des diverses pressions sur les eaux de surface	Efforts locaux de diminution des diverses pressions sur les eaux souterraines et sur le sol	Efforts locaux de diminution des diverses pressions sur les habitats et sur la qualité du biote
15	Intensification du drainage agricole et redressement de cours d'eau		<p>Modification de l'écoulement de surface</p> <p>Contribution à la modification de la qualité de l'eau de surface par la perte de sol</p>	<p>Modification de l'intégrité du sol</p> <p>Contribution à la perte de sol par ruissellement</p>	Modification des composantes d'habitat

**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
<i>INDUSTRIE – Législation et mesures incitatives</i>					
16	Instauration d'une réglementation de la Commission de contrôle de l'énergie atomique (aujourd'hui remplacée par la Commission canadienne de sûreté nucléaire) en matière de santé et de sécurité (1960) : <ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement des limites de doses de rayonnement ionisant pour les travailleurs exposés et la population</li> </ul>	Protection de la qualité de l'air ambiant par la restriction d'émissions de radionucléides	Protection de la qualité de l'eau de surface et des sédiments par la restriction d'émissions de radionucléides	Protection de la qualité du sol et des eaux souterraines par la restriction d'émissions de radionucléides	Protection indirecte du biote par les restrictions d'émissions de radionucléides touchant les composantes physiques de l'environnement
17	Instauration du Programme de surveillance de la qualité de l'air au Québec (1975, bonifié en 1988) : <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise sur pied d'un réseau de stations de mesure en milieu urbain, forestier et agricole pour suivre notamment l'évolution à long terme de la qualité de l'air, déterminer les problèmes de pollution atmosphérique, connaître les teneurs de fond et le transport des contaminants sur de longues distances (paramètres : particules, SO<sub>2</sub>, CO, NO<sub>x</sub>, COV, O<sub>3</sub>, H<sub>2</sub>S, Pb, As, Cd, Mn, SO<sub>4</sub>, NO<sub>3</sub>, HAP)</li> </ul>	Acquisition d'une meilleure connaissance de la qualité de l'air permettant de mieux cibler les actions, la portée des politiques et les liens à établir avec les milieux récepteurs	Contribution à la connaissance de la présence de contaminants dans l'eau issus d'émissions atmosphériques	Contribution à la connaissance de la présence de contaminants dans le sol issus d'émissions atmosphériques	

**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
18	<p>Entrée en vigueur en 1992 du <i>Règlement sur les effluents de fabriques de pâtes et papiers</i> (fédéral) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre de normes relatives aux rejets d'effluents liquides (charges de MES et DBO, toxicité, étude de suivi des effets sur l'environnement)</li> </ul>		Amélioration directe de la qualité de l'eau de surface et des sédiments	Amélioration indirecte de la qualité du milieu riverain	Amélioration de la qualité de l'habitat aquatique et contribution à la protection de la qualité du biote
19	<p>Entrée en vigueur en 1992 du <i>Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers</i> (c.Q-2, r.12.1, provincial) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre de normes concernant les émissions atmosphériques de SO<sub>2</sub>, particules et SRT</li> <li>Mise en œuvre de normes concernant la gestion des eaux usées et les rejets d'effluents liquides (charges de DBO et MES, COHA, BPC, hydrocarbures, dioxines et furannes chlorés, pH, température, toxicité)</li> <li>Mise en œuvre de normes de gestion concernant les déchets de fabriques (modalités d'entreposage et de dépôt définitif, normes de qualité des eaux de lixiviation)</li> </ul>	Amélioration générale de la qualité de l'air	<p>Amélioration indirecte de la qualité de l'eau de surface</p> <p>Amélioration directe de la qualité des eaux de surface</p> <p>Amélioration directe de la qualité des eaux de surface</p>	<p>Amélioration indirecte de la qualité du sol</p> <p>Amélioration indirecte de la qualité du sol</p> <p>Amélioration indirecte de la qualité du sol</p>	Amélioration indirecte de la qualité de l'habitat aquatique et contribution à la protection de la qualité du biote

**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
20	<p>Mise en œuvre du Programme de réduction des rejets industriels (depuis 1988) et entrée en vigueur du Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel (secteur des pâtes et papiers et industrie minérale et métaux de première transformation) (1993) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle des rejets industriels contaminants et toxiques par des cibles de réduction dans le milieu inscrites dans les attestations d'assainissement (normes de rejets, exigences de suivi, conditions d'exploitation)</li> </ul>	Diminution des charges de contaminants et de toxiques émises dans l'atmosphère	Diminution des charges de contaminants et de toxiques dans les eaux de surface et les sédiments	Diminution des charges de contaminants et de toxiques dans ou sur le sol et les eaux souterraines	Diminution des charges de contaminants pouvant altérer la qualité du biote
21	<p>Instauration du Réseau de mesure de la qualité de l'air dans la région de Bécancour (1995) et modification (1998) (partenaires Ville de Bécancour, Comité des entreprises et des organismes du PIPB, la Société du PIPB, Hydro-Québec Production et le MEF) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de l'influence des usines du parc industriel et portuaire de Bécancour (PIPB) sur la qualité de l'air en région et surveillance à long terme (SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub> O<sub>3</sub> et particules)</li> </ul>	Meilleur suivi de la qualité de l'air environnant	Contribution à la connaissance de la présence de contaminants dans l'eau issus d'émissions atmosphériques	Contribution à la connaissance de la présence de contaminants dans le sol issus d'émissions atmosphériques	

**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
22	<p>Entrée en vigueur du <i>Règlement sur les déchets dangereux</i> (1985) puis du <i>Règlement sur les matières dangereuses</i> (1997) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre de normes et de conditions relatives à l'utilisation, l'entreposage, le transport et l'élimination des matières dangereuses</li> </ul>	Contribution à la protection de la qualité de l'air contre la contamination par des matières dangereuses volatiles ou gazeuses	Contribution à la protection de la qualité et l'intégrité des eaux de surface et des sédiments contre la contamination par des matières dangereuses	Contribution à la protection de la qualité et l'intégrité du sol et de la qualité des eaux souterraines contre la contamination par des matières dangereuses	Contribution à la protection de la qualité des habitats et de la qualité du biote contre la contamination par des matières dangereuses
23	<p>Mise en œuvre de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (1998) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Encadrement de la préservation de l'intégrité du sol et des eaux souterraines</li> <li>Prévention de la contamination ponctuelle ou diffuse par des activités industrielles et commerciales</li> <li>Réhabilitation de terrains dégradés par des activités industrielles et commerciales</li> </ul>		Protection accrue de l'eau de surface et des sédiments et contribution à l'amélioration de leur qualité	Protection accrue de l'intégrité du sol et contribution à l'amélioration de leur qualité et à l'accroissement de leurs usages potentiels	<p>Amélioration de la gestion de terrains contaminés pouvant porter atteinte à la qualité des composantes physiques d'habitat</p> <p>Protection accrue des habitats et contribution au maintien de la qualité du biote</p>

**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
24	<p>Mise en œuvre du Programme de protection du niveau de référence des réductions des gaz à effet de serre (2000) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurance aux organisations que les réductions d'émissions de gaz à effet de serre réalisées volontairement depuis 1990 et jusqu'en 2008 seront comptabilisées dans l'application de la future politique gouvernementale en matière de réduction de gaz à effet de serre</li> </ul>	<p>Contribution à l'amélioration de la qualité de l'air et à la diminution des phénomènes participant aux changements du climat</p> <p>Aluminerie de Bécancour et Petresa Canada (PIPB) adhèrent à ce programme</p>	<p>Contribution à la diminution des phénomènes participant aux changements climatiques et qui entraînent des modifications au régime hydrique et aux caractéristiques physico-chimiques de l'eau</p>	<p>Contribution à la diminution des phénomènes participant aux changements climatiques et qui entraînent des modifications indirectes aux caractéristiques physicochimiques du sol</p>	<p>Contribution à la diminution des phénomènes participant aux changements climatiques et qui entraînent des modifications indirectes aux caractéristiques et à la qualité des habitats et à la qualité du biote</p>
25	<p>Entrée en vigueur de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i> (2000) et de ses règlements d'application :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Révision majeure du régime de réglementation nucléaire canadien, reflétant les plus récentes connaissances scientifiques en matière de santé, de sûreté, de sécurité et de protection de l'environnement</li> </ul>	<p>Contribution au maintien de la qualité de l'air</p>	<p>Contribution au maintien de la qualité des eaux de surface et des sédiments</p>	<p>Contribution au maintien de la qualité du sol et des eaux souterraines</p>	<p>Contribution au maintien de la qualité du biote</p>

**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
26	Entrée en vigueur du <i>Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés</i> (2001) :  Mise en œuvre des conditions (normes) ou des prohibitions applicables à l'aménagement, à l'agrandissement et à l'exploitation des lieux servant à l'enfouissement des sols contaminés		Restriction de l'atteinte à la qualité des eaux de surface et des sédiments	Restriction de la dégradation de la qualité du sol  Contribution au maintien de l'intégrité du sol	Restriction de la dégradation de la qualité des habitats  Contribution au maintien de la qualité du biote
<i>INDUSTRIE – Réalisations</i>					
27	Mise sur pied, réalisation et améliorations au programme de surveillance radiologique au complexe nucléaire de Gentilly (depuis 1983)	Suivi de la qualité de l'air environnant	Suivi de la qualité des eaux de surface	Suivi de la qualité du sol et des eaux souterraines	Suivi de la qualité des composantes physiques touchant la qualité du biote
28	Implantation et exploitation de la centrale de Bécancour d'une puissance de 300 MW de la centrale nucléaire de Gentilly-2 (1993)	Altération potentielle de la qualité de l'air par l'émission de NO <sub>x</sub> et de SO <sub>2</sub>	Altération potentielle de la qualité de l'eau par la présence de contaminants issus d'émissions atmosphériques	Risque de modification de la qualité du sol en lien avec la gestion des contaminants et l'approvisionnement en combustible	Risque d'altération de la qualité des habitats aquatiques et de modification de la qualité du biote
29	Implantation des installations de stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale nucléaire de Gentilly-2 (1995)	Aucun impact sur la qualité de l'air n'est appréhendé	Aucun impact sur la qualité des eaux de surface et des sédiments n'est appréhendé	Aucun impact sur la qualité du sol et de l'eau souterraine n'est appréhendé	Aucun impact sur la qualité des habitats aquatiques et riverains n'est appréhendé
30	Réalisation d'une digue protectrice autour des installations de la centrale nucléaire de Gentilly-2 contre les crues et la rupture du barrage Gouin (1998)				Modification de l'habitat aquatique et riverain en ce qui concerne la portion riveraine de la digue

**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
31	Réalisation d'un dragage d'entretien d'urgence aux installations portuaires de Bécancour (1995) et mise en œuvre du programme décennal de dragage aux installations portuaires de Bécancour (1999)		<p>Modification temporaire de la qualité de l'eau par la mise en suspension de sédiments</p> <p>Aucune modification de la qualité des sédiments prévue compte tenu de leur faible contamination</p>	Aucun impact n'est prévu sur la qualité du sol de l'aire de dépôt des sédiments dragués	Modification temporaire de la qualité des habitats
32	<p>Autres modifications apportées au complexe nucléaire de Gentilly :</p> <p>Implantation et exploitation de l'aire de stockage des déchets radioactifs (ASDR) (années 1970 et début des années 1980)</p> <p>Mise en service d'une unité de décontamination des huiles (2003)</p> <p>Implantation du centre de récupération des matières contaminées (2003)</p> <p>Mise en service d'une unité de décontamination chimique des eaux industrielles (1995)</p> <p>Remplacement de quatre réservoirs de carburant diesel (2003)</p>	Émissions chimiques et radiologiques	<p>Dépôt sur les eaux de surface et fixation sur les sédiments des émissions chimiques et radiologiques</p> <p>Amélioration de la gestion des contaminants pouvant porter atteinte à la qualité des eaux</p> <p>Amélioration de la protection des eaux de surface et des sédiments par le remplacement des vieux réservoirs</p> <p>Modification potentielle de la qualité des eaux de surface et des sédiments lors du retrait des quatre réservoirs à remplacer et lors de l'approvisionnement des quatre nouveaux réservoirs, en lien avec des déversements de contaminants ou de combustible</p>	<p>Fixation dans le sol des émissions chimiques et radiologiques</p> <p>Amélioration de la gestion des contaminants pouvant porter atteinte à la qualité du sol et des eaux souterraines</p> <p>Amélioration de la protection du sol par le remplacement des vieux réservoirs</p> <p>Modification potentielle de la qualité du sol lors du retrait des quatre réservoirs à remplacer et lors de l'approvisionnement des quatre nouveaux réservoirs, en lien avec des déversements de contaminants ou de combustible</p>	<p>Modification de la qualité des composantes physiques d'habitat pouvant porter atteinte à la qualité du biote</p> <p>Amélioration de la gestion des contaminants pouvant porter atteinte à la qualité des composantes physiques d'habitat et à la qualité du biote</p>



**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
33	Implantation d'usines dans le PIPB : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Biraghi Canada Fintube Canada (1972)</li> <li>• Société PCI Chimie Canada (1974)</li> <li>• Silicium Bécancour (1976)</li> <li>• RHI Canada (1977)</li> <li>• Canadoil Forge (1982)</li> <li>• Recyclage d'aluminium Québec (1985)</li> <li>• Aluminerie de Bécancour (1986)</li> <li>• Norsk Hydro (1987)</li> <li>• HydrogenAL (1987)</li> <li>• Oxychem Canada (ATOFINA Canada) (1987)</li> <li>• C &amp; L Baril (1989), devenue Hydrexcel (1993)</li> <li>• Usine de tige Reynolds (1992)</li> <li>• Reybec (1992)</li> <li>• Petresa (1995)</li> </ul>	Émissions de différentes natures et de charges variables, selon les industries, et modifications de la qualité de l'air	Rejets liquides de nature et de charge variables, modifications de l'intégrité et de la qualité des eaux de surface et des sédiments  Risque de modification de la qualité de l'eau en lien avec la gestion des contaminants	Modification de l'intégrité et de la qualité du sol par une modification de son utilisation  Risque de modification de la qualité du sol et des eaux souterraines en lien avec la gestion des contaminants	Modification de l'intégrité des habitats par une modification de l'utilisation du sol, l'émission et le rejet de substances susceptibles de porter atteinte à la qualité du biote
34	Modifications ou agrandissement d'usines à l'intérieur du PIPB : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agrandissement de l'Aluminerie de Bécancour (1991)</li> <li>• Ajout d'une nouvelle grue aux installations portuaires de Bécancour (2003)</li> </ul>	Modification de la qualité de l'air par des émissions accrues	Intensification des activités au port de Bécancour contribuant à une hausse de la perturbation des sédiments dans le Saint-Laurent		Perturbation potentielle accrue des habitats aquatiques et riverains pouvant porter atteinte à la qualité du biote

**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
35	Implantation, modifications ou agrandissement d'usines à l'extérieur du PIPB : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agrandissement et modernisation de l'usine de fabrication de convoyeurs industriels Avant-Garde Technologies à Trois-Rivières (2002)</li> <li>• Implantation d'un centre d'entretien d'avions à Trois-Rivières (Premier Aviation, 2002-2003)</li> </ul>	Modification potentielle de la qualité de l'air en fonction des émissions atmosphériques	Modification potentielle de la qualité de l'eau en fonction des rejets dans le milieu naturel	Modification de l'utilisation du sol	
36	Exploration de puits de saumure dans le PIPB et à Sainte-Angèle par la Société Junex (2002)			Modification ponctuelle du sol et du sous-sol	
<b>QUALITÉ DE VIE</b>					
37	Nettoyage d'une section de la rivière Bécancour par le Comité de dépollution de la rivière Bécancour (fin des années 1980)		Amélioration de la qualité des eaux de la rivière Bécancour par une diminution de la présence de débris	Amélioration de la qualité du sol riverain de la rivière Bécancour par une diminution de la présence de débris	Amélioration de la qualité des habitats aquatiques et riverains Contribution à la protection de la qualité du biote
38	Création du Parc régional de la Rivière-Gentilly (1989) : Mise en valeur de l'écosystème de la rivière Gentilly		Contribution à la sensibilisation et à l'appréciation des citoyens à l'importance de la composante aquatique de l'écosystème	Contribution à la sensibilisation et à l'appréciation des citoyens à l'importance du milieu naturel riverain	Contribution au maintien de la qualité du biote
39	Arrêt du flottage du bois sur la rivière Saint-Maurice et interventions de nettoyage des rives (1993-1998)		Amélioration de la qualité de l'eau et du lit de la rivière Saint-Maurice	Amélioration de la qualité des rives de la rivière Saint-Maurice	Amélioration de la qualité des habitats aquatiques et riverains, contribuant ainsi au maintien de la qualité du biote

**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
40	Mise en valeur du parc de l'Île-Saint-Quentin (1997)		Amélioration de l'accès au fleuve, à ses attraits et à son utilisation contribuant à la sensibilisation des citoyens à l'importance de l'écosystème aquatique du fleuve	Amélioration de l'accès aux rives du fleuve, aux attraits du milieu naturel qui le borde contribuant à l'appréciation et à la sensibilisation des citoyens à l'importance de cet écosystème	Contribution à la protection et au maintien de la qualité du biote
41	Mise sur pied du Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du comité Zone d'intervention prioritaire (ZIP) Les Deux Rives (1999) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement et mise en valeur d'un marais existant au Centre de la biodiversité de Bécancour (2001)</li> <li>• Instauration du retour de la baignade au parc de l'Île-Saint-Quentin (2001)</li> </ul>		Favorisent la connaissance, l'appréciation et la sensibilisation à l'importance de la composante aquatique du milieu naturel		Contribution à la protection et au maintien de la qualité du biote
42	Mise sur pied du Comité provisoire de bassin de la rivière Bécancour (2002) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre d'actions concertées en agriculture et en agroforesterie en faveur de la gestion intégrée de l'eau, des écosystèmes et des autres ressources, à l'échelle du bassin versant et selon l'approche du développement durable</li> </ul>		Contribution à la protection des eaux de surface et des sédiments par la promotion de pratiques agricoles et agroforestières respectueuses de l'environnement	Contribution à la protection du sol et des eaux souterraines par la promotion de pratiques agricoles et agroforestières respectueuses de l'environnement	Contribution à la diminution de la pression exercée sur les composantes d'habitat et à l'amélioration du maintien de la qualité du biote

**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
43	Création d'aménagements de nidification pour la sauvagine de part et d'autre de l'embouchure de la rivière Bécancour (Canards Illimités) (2000)		Contribution à l'amélioration de la qualité de l'écosystème aquatique	Contribution à l'amélioration de la qualité de l'écosystème riverain	Contribution à l'amélioration de la qualité des habitats pour la sauvagine et du biote en général
<b>EN COURS ET FUTUR</b>					
<i>GÉNÉRAL – Législation et mesures incitatives</i>					
44	Mise sur pied du Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles (1998-2008) puis de la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles (1998-2008) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cible d'objectifs de mise en valeur des matières résiduelles pour les municipalités, les commerces, industries et institutions de même que l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition</li> </ul>	Amélioration indirecte de la qualité de l'air par la diminution des matières résiduelles éliminées	Amélioration et accroissement de la protection de la qualité des eaux de surface et des sédiments par la diminution des matières résiduelles éliminées au profit des matières résiduelles valorisées	Amélioration et accroissement de la protection de la qualité du sol et des eaux souterraines par la diminution des matières résiduelles éliminées, notamment par enfouissement, au profit d'une hausse de la valorisation des matières résiduelles	Contribution à l'amélioration et à la protection des habitats par la diminution de la quantité de matières résiduelles éliminées

**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
45	<p>Mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau (2002) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Regroupement de plus d'une cinquantaine d'engagements gouvernementaux en fonction de cinq orientations chapeautées par trois grands enjeux :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– La reconnaissance de l'eau comme patrimoine collectif des québécois ;</li> <li>– l'assurance de la protection de la santé publique et des écosystèmes aquatiques ;</li> <li>– la gestion de l'eau de façon intégrée dans une perspective de développement durable</li> </ul> </li> </ul>		Contribution et encadrement accru de la protection des eaux de surface et des sédiments		Contribution à la protection des habitats aquatiques et au maintien de la qualité du biote
46	<p>Poursuite du Programme Saint-Laurent Vision 2000 (Phase IV) (SLV (2003-2008) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de la mise au point et de la réalisation d'actions concertées entre les divers paliers de gouvernement et les intervenants du milieu en faveur de la réhabilitation du Saint-Laurent et de ses affluents</li> </ul>		Poursuite des efforts d'amélioration de l'environnement aquatique du Saint-Laurent et de ses affluents	Poursuite des efforts d'amélioration de l'environnement riverain du Saint-Laurent et de ses affluents	Poursuite des efforts d'amélioration de la qualité des habitats aquatiques et riverains du Saint-Laurent et de ses affluents, et protection accrue de l'intégrité du biote

**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
47	Mise sur pied du <i>Code de gestion des pesticides</i> (2003) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Restriction de l'utilisation, de la vente, de l'entreposage, du chargement et du déchargement des pesticides</li> <li>• Restriction voire interdiction de l'application de certains pesticides sur les espaces verts, sur les terrains de garderies et aux écoles primaires et secondaires</li> <li>• Mise en œuvre de conditions sévères et restrictives d'application</li> </ul>		Contribution à la protection des eaux de surface et des sédiments Diminution des charges de contaminants dans le milieu et de la pression sur les écosystèmes aquatiques	Contribution à la protection du sol et des eaux souterraines Diminution des charges de contaminants dans le milieu	Contribution à la protection des composantes d'habitat Diminution des charges de contaminants dans le milieu
<b>GÉNÉRAL – Projets</b>					
48	Réfection du pont Lavolette (ministère des Transports du Québec)	Modification potentielle de la qualité de l'air pendant les travaux (poussières et bruit par le transport et la machinerie)	Modification potentielle de la qualité des eaux de surface lors des travaux au-dessus du fleuve Risque de modification de la qualité des eaux en lien avec la gestion des contaminants		
49	Agrandissement de la marina de Trois-Rivières		Modification potentielle et temporaire de la qualité des eaux lors des travaux en eau	Modification potentielle de l'intégrité des rives lors des travaux	Atteinte potentielle à l'intégrité du biote en lien avec la perturbation de l'habitat aquatique lors des travaux en eau

**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
<i>AGRICULTURE – Législation et mesures incitatives</i>					
50	Poursuite de la Stratégie phytosanitaire (2003-2010) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduit la pression sur le milieu aquatique en lien avec la nouvelle Politique nationale de l'eau</li> <li>• Permet de satisfaire aux exigences du nouveau Code des pesticides en milieu agricole</li> <li>• S'intègre aux orientations du MAPAQ en matière de développement durable</li> </ul>		Favorise la réduction de la charge de contaminants dans le milieu aquatique et accroît la protection des eaux de surface et des sédiments	Favorise la réduction des charges de contaminants dans le sol et les eaux souterraines et leur protection	Contribution à la diminution des charges de contaminants dans le milieu
51	Mise en œuvre du Programme Prime-Vert (2003-2004) du MAPAQ : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite des objectifs du Programme Prime-Vert précédent (contrôle de la pollution agricole, amélioration de la gestion des fumiers et de la conservation des sols et de l'eau)</li> </ul>		Réduction accrue de la pollution diffuses des eaux de surface et des sédiments (coliformes, azote et phosphore)  Contribution accrue à l'amélioration de la qualité des eaux de surface et des sédiments	Contribution accrue à la protection accrue du sol et des eaux souterraines	Contribution à la diminution de la pression exercée sur les composantes d'habitats et protection accrue du biote

**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
<i>INDUSTRIE - Projets</i>					
52	Implantation de nouvelles usines dans le PIPB : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelle usine de l'Atelier d'usinage Marmen</li> <li>• Usine de cogénération au gaz naturel de TransCanada Energy (2007)</li> <li>• Ressourcerie du Québec (valorisation des sous-produits industriels)</li> <li>• Implantation d'une conduite sous-fluviale de gaz naturel de Gaz Métropolitain (2005-2006)</li> </ul>	Contribution potentielle à la modification de la qualité de l'air en fonction des émissions atmosphériques	Contribution potentielle à la modification de la qualité de l'eau en fonction des rejets et de la gestion des contaminants	Contribution potentielle à la modification de la qualité du sol en fonction de la gestion des contaminants et de l'utilisation du sol	Contribution potentielle à la modification de la qualité des habitats en fonction de la gestion des contaminants et de l'utilisation du sol



**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
53	<p>Implantation de nouvelles usines à l'extérieur du PIPB :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Usine d'ensachage de résidus de Norsk Hydro construite à Saint-Grégoire (Entreprises de transport Calum) (2003)</li> <li>• Construction d'une usine de fabrication de panneaux de bois flexible à Trois-Rivières (Proflex Veneers) (Phase II, 2005-2006)</li> <li>• Construction d'un incubateur industriel spécialisé en aéronautique à Trois-Rivières (SDE Trois-Rivières)</li> <li>• Implantation d'une usine STI à Trois-Rivières (Signaflex) (en cours)</li> <li>• Aménagement d'un parc industriel à Trois-Rivières</li> <li>• Construction d'une usine de batteries de cuisine (Qualitynox) (en cours)</li> <li>• Construction d'une nouvelle usine de meubles (DINEC) à Trois-Rivières</li> <li>• Construction d'une usine de production de réservoirs pour hélicoptères (Hélivortex) (en cours, 2005)</li> <li>• Construction d'une usine de transformation (Viandes Seficlo)</li> <li>• Construction d'une usine de finissage de textiles (Les teinturiers Prime)</li> </ul>	<p>Contribution potentielle à la modification de la qualité de l'air en fonction des émissions atmosphériques</p>	<p>Contribution potentielle à la modification de la qualité de l'eau en fonction des rejets et de la gestion des contaminants</p>	<p>Contribution potentielle à la modification de la qualité du sol en fonction de la gestion des contaminants et de l'utilisation du sol</p>	<p>Contribution potentielle à la modification des composantes d'habitats en fonction de la gestion des contaminants et de l'utilisation du sol</p>

**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
54	Construction de modules dans l'ASSCI (à partir de 2004)	Aucun impact sur la qualité de l'air n'est appréhendé	Aucun impact sur la qualité des eaux de surface et des sédiments n'est appréhendé	Aucun impact sur la qualité du sol et de l'eau souterraine n'est appréhendé	Aucun impact sur la qualité des habitats aquatiques et riverains n'est appréhendé
55	Dragage du canal d'aménée à la centrale nucléaire de Gentilly-2		Modification temporaire de la qualité de l'eau par la mise en suspension de sédiments	Modification potentielle de la qualité du sol	Modification potentielle de la qualité de l'habitat aquatique
56	Réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 (2010-2011)	Risque de modification de la qualité de l'air en lien avec la gestion des contaminants non radioactifs et les radionucléides  Modification potentielle de la qualité de l'air lors des travaux de réfection (poussières et nuisances sonores du transport et de la circulation)	Risque de modification de la qualité de l'eau en lien avec la gestion des contaminants non radioactifs et les radionucléides	Risque de modification de la qualité du sol en lien avec la gestion des contaminants non radioactifs et les radionucléides	Risque d'atteinte à la qualité du biote en lien avec la gestion des contaminants non radioactifs et l'émission de radionucléides
57	Modifications à la prise d'eau de la centrale nucléaire de Gentilly-2 (2005)		Modification potentielle de la qualité des eaux de surface lors des travaux		Risque de modification ou de perturbation de l'habitat aquatique pendant les travaux  Protection accrue de la faune aquatique en lien avec les modifications apportées à la prise d'eau

**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
58	<p>Modification ou agrandissement d'usines dans le PIPB :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ATOFINA Canada (modernisation, agrandissement, production de peroxyde d'hydrogène)</li> <li>• Construction de nouvelles installations (Recyclage d'Aluminium Québec) (2003)</li> <li>• Servitank (construction de réservoirs) (2003)</li> <li>• Ajout d'aménagements augmentant la capacité d'accueil aux installations portuaires de Bécancour (2003)</li> </ul>	Modification potentielle de la qualité de l'air en fonction des émissions atmosphériques	Modification potentielle de la qualité des eaux de surface en fonction des rejets liquides et de la gestion des contaminants	Modification potentielle de la qualité du sol en fonction d'une modification de l'utilisation du sol et de la gestion des contaminants	Atteinte potentielle à la qualité du biote en lien avec des modifications de la qualité de l'air, de l'eau et du sol
59	<p>Modification ou agrandissement d'usines à l'extérieur du PIPB :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expansion d'une usine de fabrication de meubles BSG (Cap-de-la-Madeleine)</li> <li>• Expansion de l'atelier d'usinage de Nitek Laser (Nicolet)</li> <li>• Modernisation de la papeterie Wayagamack (Kruger) à Trois-Rivières (2003)</li> <li>• Modernisation de la papetière Kruger à Trois-Rivières (2003)</li> <li>• Expansion des Industries Ferron à Trois-Rivières (en cours)</li> </ul>	Modification potentielle de la qualité de l'air en fonction des émissions atmosphériques	Modification potentielle de la qualité des eaux de surface en fonction des rejets liquides et de la gestion des contaminants	Modification potentielle de la qualité du sol en fonction d'une modification de l'utilisation du sol et de la gestion des contaminants	Atteinte potentielle à la qualité du biote en lien avec des modifications de la qualité de l'air, de l'eau et du sol

**Tableau P-1 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « qualité de l'air », « qualité de l'eau », « qualité du sol » et « qualité du biote » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « qualité de l'air »	Effet sur la « qualité de l'eau »	Effet sur la « qualité du sol »	Effet sur la « qualité du biote »
60	Programme décennal de dragage des installations portuaires de Bécancour (1999-2009)		Modification temporaire de la qualité de l'eau par la mise en suspension de sédiments  Modification potentielle de la qualité de l'eau selon la teneur en contaminants des sédiments qui seront dragués	Modification potentielle de la qualité du sol selon les teneurs en contaminants des sédiments	Modification potentielle de la qualité des composantes d'habitat selon les teneurs en contaminants des sédiments

**Tableau P-2 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « santé de la population » et « bien-être de la population »**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « santé de la population »	Effet sur le « bien-être de la population »
<i>ACTIONS, ÉVÉNEMENTS OU PROJETS PASSÉS</i>			
1	Implantations d'usines, particulièrement dans le PIPB depuis 1972 (voir le tableau P-1, lignes 27 à 36)	Altération potentielle de la qualité de l'environnement en général liée à une intensification des émissions diverses dans le milieu (eau, air et sol), malgré la mise en œuvre de mesures de contrôle  Répercussions potentielles de certaines émissions sur la santé physique	Source de préoccupation environnementale en lien avec les charges de contaminants pouvant être émis et pouvant avoir un effet néfaste sur la santé
2	Intensification de certaines pratiques agricoles (élevage et culture du maïs)	Altération potentielle de la qualité de l'environnement (air, eau et sol) liée à la présence accrue de contaminants (fertilisants, pesticides et odeurs) dans le milieu tout en considérant la mise en œuvre de mesures de contrôle  Répercussions potentielles de la présence de certains contaminants sur la santé	Source de préoccupation environnementale en lien avec les charges de contaminants pouvant être émis et les nuisances pouvant avoir un effet néfaste sur la santé
3	Entrée en vigueur de lois, de réglementations, de normes et de mesures de suivi relatives à l'assainissement et à la protection des composantes physiques de l'environnement (air, eau et sol) dans les domaines municipal, industriel et agricole (particulièrement depuis les années 1970)	Protection et amélioration de la qualité de l'environnement en général et répercussions positives sur la santé physique	Protection et amélioration de la qualité de l'environnement et contribution à la diminution d'une source potentielle de préoccupation pouvant avoir des répercussions sur le bien-être de certains groupes de personnes
4	Restauration, protection et mise en valeur de sites naturels régionaux (ex. : parc de l'Île-Saint-Quentin, parc régional Godefroy, parc régional de la Rivière-Gentilly (1989-2002))	La protection de l'environnement, qui agit sur le bien-être par sa contribution à la qualité de la vie, peut aussi contribuer positivement à l'état de santé chez certains groupes de personnes	La protection de l'environnement agit sur le bien-être par sa contribution à la qualité de la vie
5	Épisodes de malformations congénitales sur la rive droite (fin 1980)	Atteinte à la santé des personnes touchées directement par cet événement  Incidence indirecte des préoccupations liées à cet événement et pouvant avoir des répercussions sur la santé chez certains groupes de personnes	Réalisation d'une enquête sur la santé  Augmentation du niveau de préoccupation et d'inquiétude en rapport avec la possibilité que la source responsable soit la centrale de Gentilly-2
6	Accident à la centrale nucléaire de Tchernobyl (1986)		Augmentation du niveau de préoccupation et d'inquiétude en rapport avec un rappel de la présence de la centrale de Gentilly-2 comme établissement à risque

**Tableau P-2 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « santé de la population » et « bien-être de la population » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « santé de la population »	Effet sur le « bien-être de la population »
7	Construction et exploitation d'une aire de stockage à sec du combustible nucléaire irradié de la centrale nucléaire de Gentilly-2 (1993-1994)		<p>Modification possible du niveau de préoccupation et d'inquiétude, chez certains groupes de la population, en rapport avec un rappel de la présence de la centrale de Gentilly-2 comme établissement à risque</p> <p>Diminution possible du niveau de préoccupation chez certains groupes de la population en rapport avec la confiance que le projet inspire et en l'absence d'une solution permanente de gestion des déchets radioactifs</p>
8	Retour de la baignade au parc de l'Île-Saint-Quentin (2001)	Diminution des risques d'atteinte à la santé dans la pratique d'une activité récréative de contact avec l'eau	Diminution de la préoccupation environnementale liée à la présence de contaminants dans l'eau
9	Épisode de mortalité massive de carpes dans le Saint-Laurent (2001)		Augmentation du niveau de préoccupation et d'inquiétude, chez certains groupes de la population, en rapport la possibilité que la source responsable soit la centrale de Gentilly-2
10	Attentats terroristes du 11 septembre 2001	Incidence indirecte des préoccupations et de l'insécurité liées à cet événement et pouvant avoir des répercussions sur la santé de certains groupes de personnes	Conditionnement d'une augmentation du niveau de préoccupation et d'inquiétude, chez certains groupes de la population, en rapport avec un rappel de la présence de la centrale de Gentilly-2 comme établissement à risque
11	Resserrement des mesures de sécurité à la centrale de Gentilly-2 à la suite des attentats du 11 septembre 2001	Incidence indirecte des préoccupations ou de l'insécurité que peuvent entraîner ces mesures selon les groupes de personnes, et pouvant avoir des répercussions sur la santé de certains groupes de personnes	<p>Diminution du niveau de préoccupation chez certains groupes de personnes par rapport au fait que les mesures de sécurité soient resserrées</p> <p>Augmentation du niveau de préoccupation chez d'autres groupes de personnes en rapport avec le fait que, malgré les mesures prises, la centrale nucléaire peut représenter davantage de risque après les événements du 11 septembre 2001</p>

**Tableau P-2 : Actions, événements ou projets pouvant avoir une incidence sur les CVE « santé de la population » et « bien-être de la population » (suite)**

N°	Action, événement ou projet	Effet sur la « santé de la population »	Effet sur le « bien-être de la population »
12	Prédistribution de pilules d'iode stable et mise à jour du plan externe des mesures d'urgence de la centrale de Gentilly-2 sous la responsabilité de la Sécurité civile du Québec (2003)	Mise à jour de mesures préventives des effets sur la santé d'un accident à la centrale nucléaire de Gentilly-2	Augmentation du niveau de préoccupation et d'inquiétude en rapport avec un rappel de la présence de la centrale de Gentilly-2 comme établissement à risque
13	Renouvellement périodique du permis d'exploitation de la centrale de Gentilly-2 et des aires de stockage des déchets radioactifs		Augmentation du niveau de préoccupation et d'inquiétude, chez certains groupes de la population, en rapport avec un rappel de la présence de la centrale de Gentilly-2 comme établissement à risque  Occasion pour certains groupes de la population de remettre en cause la justification de l'énergie nucléaire et d'alimenter le doute, la préoccupation et l'insécurité entourant toute la question nucléaire
14	Importance du taux de chômage régional	Comme le contexte social est un des facteurs agissant sur l'état de santé, un taux de chômage qui agit directement ou indirectement sur le niveau de préoccupation et d'inquiétude (bien-être) peut entraîner une détérioration de l'état de santé chez certains groupes de personnes	L'inoccupation, et l'insécurité financière qui en découle, est un facteur agissant négativement sur le bien-être de la population. Un taux élevé de chômage régional peut avoir une incidence sur le niveau de préoccupation et d'inquiétude chez les groupes touchés et, indirectement, dans le grand public

